

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 450

présenté par
M. Habert-Dassault

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 1ER C, insérer l'article suivant:**

L'article L. 100-1 du code de l'énergie est complété par un 8° ainsi rédigé :

« 8° Encourage les formations et la communication autour des métiers en lien avec le nucléaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La relance de l'atome se heurte au manque de personnels. En effet, avant cette annonce du Président de la République, il y a un an, la filière se préparait plutôt à la sortie du nucléaire. Avec le lancement du programme de 6 nouveaux EPR2 et le prolongement de la durée de vie du parc existant, la filière du nucléaire aura besoin d'embaucher des milliers de personnes chaque année au cours de la prochaine décennie. Encourager la formation, c'est aussi faire preuve de pédagogie et mettre en place des moyens de communication suffisants pour intéresser la jeunesse à ces métiers. Cet amendement vise aussi à souligner l'importance de disposer de budgets fléchés vers les besoins de la filière, alloués au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.